

RAPPORTANT LES DISPOSITIONS DU DECRET N° 72-27/CP/
MEP DU 10 FEVRIER 1972 PORTANT AGREMENT AU REGIME
"A" DU CODE DES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIETE
"SODA PLASTICA"

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la proclamation du 26 Octobre 1972,
- VU le décret 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le décret 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété,
- VU l'ordonnance 72-1 du 8 Janvier 1972, portant Code des Investissements
- VU le décret 72-7 du 17 Janvier 1972, fixant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance portant Code des Investissements,
- VU le décret n° 72-27/CP/MEP du 10 Février 1972 portant agrément au régime "A" du Code des Investissements de la Société "SODAPLASTICA".

Après avis de la Commission Technique des Investissements en sa séance du 11 Janvier 1974,

Sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances

Le Conseil des Ministres entendu

U SECRET

ARTICLE 1ER : Sont et demeurent rapportées les dispositions du décret n° 72-27/CP/MEP du 10 Février 1972 portant agrément au régime "A" du Code des Investissements de la Société "SODAPLASTICA".

ARTICLE 2 : Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du Présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 février 1974

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

LIEUTENANT-COLONEL Mathieu KEREKOU

CAPITAINE Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 8 CS 6 MEP 6 autres ministères 10 SGG 4 CNR 4 SPD 2
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5 DGP-DGAJL-INSAE 6 DGAE 4 DGI 4 DD 5 DGT 2
SODAPLASTICA 1 JORD 1